

o mmandée par M. Massias, capitaine du v...
Lions, sur lesquels 60 vont être immé-
diatement émis.
Un émissaire du bourgmestre m'a
rapporté ce mot bien significatif de
son mandant aux échevins bruxel-
lois :
« Voilà le moment de lancer notre
emprunt et de le lancer en France ;
tous les Français, aujourd'hui ne son-
nent qu'à s'assurer de bons place-
ments... à l'étranger. »
DE SAINT-CHÉRON.

Bulletin Militaire
Les officiers du génie territorial, appelés
à faire treize jours de service, seront convo-
qués, ainsi que les soldats de cette arme,
en deux séries.
La 1re série, qui comprend les 1er et 2e
bataillons faisant partie des 1er et 2e corps
d'armée, sera convoquée du 17 au 29 avril ;
les officiers devront arriver deux jours avant
les hommes.
Les officiers se rendront donc à Arras le
15 avril. Ils recevront la solde de leur grade
et leur solde allouée en indemnités de dé-
placement attribuées aux officiers de l'ar-
mée active. Ils sera mis des effets neufs à
la disposition de ceux qui n'auraient pas de
tenue.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France
Voici le vote des députés du Nord dans le
scrutin sur l'amendement de M. Beausserie,
à la proposition de loi de M. Paul Bert, rela-
tive à l'établissement des écoles normales
primaires. Deux départements pourront
être autorisés à s'entendre pour avoir en
commun des Ecoles normales.)
Ont voté pour : MM. Brame, Debuchy, de
La Grange, Mention, Plichon, Des Rotours,
Téliez-Béthune.
Ont voté contre : MM. Girard, Guillemain,
Pierre Legrand, Masure, Trystram.
N'a pas pris part au vote : M. de Mar-
cère.
Retenu à la commission du budget :
M. Louis Legrand.
Absents pour congé : MM. Bertrand-
Milcent, Joss, Scrépel.

LETTRÉ DE PARIS
(Correspondance particulière)
Paris, 21 mars, 1879.
Les journaux continuent à parler
de l'infériorité de M. Gambetta en demeu-
rant de la présidence du conseil. J'ai des
raisons de croire que le président tâtonnera
quelque temps encore et cherchera des
moyens termes avant d'en arriver là.
Si, en effet, le pouvoir ne doit pas être
commode pour M. Gambetta, il faut
bien avouer que celui-ci ne serait pas
commode pour un chef d'Etat dans le
rôle de ministre dirigeant.
Maintenant, il se peut qu'un stage
un peu prolongé à la présidence de la
Chambre rende M. Gambetta « plus
possible » à la présidence du conseil.
Jusqu'ici il a été le moteur, toujours
en activité, de la révolution, et s'est
trouvé, par suite, l'éditeur responsable
de l'œuvre de celle-ci. Tous les
griefs accumulés sur sa tête retomberaient
directement sur l'Élysée, s'il en
devient l'agent officiel, de celui-ci.
En se tenant quelque temps dans une
sorte de neutralité apparente, M. Gam-
betta espère peut-être se dégager de
ces antécédents.
On se demande avec une vive curi-
osité ce qui peut bien pousser, en ce
moment, M. de Girardin à préparer
avec tant de zèle le lit ministériel de
M. Gambetta ?
Tous les deux sont fort liés, ou du
moins l'étaient encore, il y a quelques
jours. Cependant, M. Gambetta dit par-
tout qu'il ne veut point être ministre,
et M. de Girardin veut absolument
qu'il le soit. En cela il paraît, du moins
pour le public, être d'accord avec M.
Grévy. Maintenant M. Gambetta lui
sait-il, au fond, bien mauvais gré de
la campagne ? Enfin, pourquoi ce dé-
voulu jeté sur le ministère des finances,
de préférence à tout autre ?...
Après les divers coups de conversion
qui ont émaillé l'histoire de ces
derniers temps, l'insistance de M. de
Girardin sur ce point devait être et est
fort remarquable.
On songerait sérieusement dans le monde
des gauches à repousser demain la
proposition Lenglé, parce qu'elle émane
d'un bonapartiste, mais en la transfor-
mant immédiatement en interpellation
dont l'initiative serait prise par un
député républicain. On veut, si je
comprends bien cette tactique que la
victime tombe sous un fer... immaculé.
Est-ce bien à gauche qu'il faut cher-
cher, alors l'instrument et le sacrifica-
teur ?
Ce député qui porte un nom de bois
vert et qui s'est cru autorisé par là à
appliquer une « volée » aux anciens
ministres du Maréchal — M. Rameau
— ne se doutait certainement pas des
résultats, qu'aurait son ordre du jour.
Il est affirmé que dans les campagnes
beaucoup de braves gens peu au cou-
rant des incidents de la politique, sont
convaincus que le vote de flétrissure
s'applique au cabinet de Broglie et au
cabinet... Dufaure.
Vous verrez qu'il faudra recommen-
cer la petite... flagellation et, cette fois,
mieux découvrir les... dos.
Les membres du centre gauche au
Sénat se disent bien décidés à rejeter
les projets de loi Ferry. Il y en a même
quelques uns qui estiment
qu'on doit repousser le retour à l'Etat,
du droit exclusif de collation des gra-
des. M. Laboulaye est, dit-on, de ces
derniers et prépare un grand discours.
Lire dans le Figaro de ce jour de
curieuses citations des opinions expri-
mées par M. Thiers en 1849, pour la
défense de la liberté de l'enseignement
même au profit des jésuites.
Vous savez que la ville de Bruxelles
se décide à contracter, pour achever
ses travaux d'expropriation et de re-
construction, un emprunt de 100 mil-

Les essais du conditionnement du gaz,
dans la Chambre photométrique de la ville
les 1. 7. 15. 21. 22. 25. 27. 28. 29. 30. 31.
donné pour moyennes aux dates correspon-
dantes 2. 6. 26. 9. 25. 2. 20. 7. 25. 1. 28. 2.
26. 8. 27. 3. 26. 2. ce qui portait la moyenne du
mois pour le pouvoir éclairant à 26. 89 ;
l'épuration est dans de bonnes conditions.

La mi-Carême promet de dépasser en
splendeur tout ce que nous a offert le
carnaval de 1879. Vingt chansons nouvelles
ont été composées pour la circonstance.
Parmi ces élocutions des poètes roubaix-
siens figurent : Les produits de la République,
les produits des chiffonniers, la Fortune des
journalistes, chantée par la société des
Pères-Louis, les Pêcheurs à la ligne et la
Marseillaise de l'amnistie qui sera chantée
par la société française d'escrime. Cette
dernière chanson porte la signature de M.
Hazard, rédacteur en chef de l'Ami du Pro-
grès.

On ne compte pas moins de dix chars qui
parcourront les rues de la ville.

Le comble de la surprise, ainsi pourrait
s'appeler une aventure arrivée, avant-hier,
à deux hommes qui péchaient, à l'aide d'un
filet, dans le canal de Roubaix, près de
l'endroit appelé le Grimont.
Il était deux heures de l'après-midi et le
poisson n'avait pas encore donné signe de
vie. Ces deux grands pêcheurs devant l'é-
ternel allaient s'obliger lorsque l'intonner
vint de tenter encore une fois la fortune ou,
le poisson. Le filet fut lancé de nouveau.
Celle fois, nos pêcheurs purent croire, un
instant, à une seconde édition de la pêche
miraculeuse, car ils eurent toutes les pei-
nes du monde à ramener à eux le filet qui
craqua de craque de craque. Mais l'émotion
qu'avait fait naître en eux l'espoir d'une
pêche abondante fit bientôt place à une
douloureuse déception : le filet contenait
le cadavre d'un homme !
Comme cette sinistre découverte a été
faite sur l'arrière de la Loire, le cadavre a
été transporté dans cette commune, mais
jusqu'ici son identité n'a pu être établie.
En voici le signalement :
Taille 1 m 70, cheveux et sourcils châtains,
front haut et large, nez moyen, bouche
moyenne, menton rond, visage plein. Veste
d'une chemise blanche en coton, d'un tricot
laine bleu, d'un gilet drap noir avec boutons
de métal, d'une veste de toile bleue
presque neuve et de deux pantalons dont
l'un en drap clair et l'autre en velours mar-
on à petites côtes, chaussé de chaussettes
en laine blanche et de chaussures en cuir
et garnis de gros clous. Dans les poches de
la veste on a trouvé une pipe en terre blan-
che, une blague contenant du tabac fran-
çais et un porte-monnaie renfermant une
médaillon de Notre-Dame de Bon-Secours.
Après l'examen du cadavre, on a constaté
le décès, cet homme est âgé d'environ qua-
rante-cinq ans et a dû passer quatre à cinq
jours dans l'eau. La mort paraît être acci-
dentelle.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier
après-midi, dans la maison habitée, rue du
Duc, par M. Robert Damanchon. Le feu a
pu être promptement éteint. Les pertes sont
insignifiantes.

Un ouvrier-mécanicien habitant la rue
du Moulin, Alphonse S..., a été frappé d'un
propos-verbal, hier, à la gare de Roubaix,
pour infraction au règlement sur la police
des chemins de fer. Ce jeune homme avait
pris le train qui part de Lille pour Roubaix,
sans être muni du ticket réglementaire.

La police a arrêté, hier, en état de vagabon-
dage, un garçon boulanger du nom de
Louis Boquet. En relisant les états de ser-
vice de ce désincliné, on a constaté qu'il
constate qu'il a déjà subi six condamnations
pour ivresse et infraction à un arrêté d'ex-
pulsion.

Louis Boquet est menacé de passer la
belle saison à la maison centrale de Loos.

Une femme a été renversée, hier après-
midi, rue des Arts, par un chien appartenant
à M. Henri R... et a reçu à la tête une
blessure qui a été pansée par M. le docteur
Blasart.

Comme le chien, auteur de cet accident,
avait été saisi par M. R... a été l'objet d'un
procès-verbal.

Un paquet d'effets d'habillement a été
trouvé sur la voie publique, à Tourcoing. Il
est déposé au commissariat central.

Voici un jeune coquin dont le gendarme-
rie d'Halluin vient de débarrasser Linselles.
Le drôle a 13 ans, et déjà l'esprit du vol a
fait chez lui des progrès surprenants.
Son principal méfait est un peu important au
point de vue de la valeur, mais il est révol-
tant dans l'exécution. Mendiant chez une
femme de la localité, le jeune drôle a profité
du moment où l'on était en train de lui
couper un morceau de pain, pour s'emparer
de quelque argent qui était à proximité.
Une autre fois, c'est différents objets qu'il
vole dans un champ à la barbe de ceux qui
y travaillent, ensuite ce sont des pains
qu'il prend dans une ferme.
Les habitants de Linselles avaient peur de
ce dangereux gamain. Il s'appelle Clovis
Durand.

Il arrive parfois dans les villages des indi-
vidus, à mine rebattue, qui, profitant
de leur extérieur peu rassurant, exploitent
toute une localité. C'est ce qui est advenu
à Linselles, nous écrivait-on.
Henri Six et Louis Tavernier, fleurs du
profession, mais rôdeurs par goût ont pen-
dant un certain temps mendie dans la lo-
calité. Ils entendent dans les maisons en
l'absence des honnêtes gens, ils font les
demandes de l'argent, se déclarant
dignes d'intérêt étant ouvriers en tournée
sans travail. Presque toujours cela leur
réussissait.
Cependant étant entrés, mercredi soir chez
l'adjoint, sans s'en douter, ils furent désa-
gréablement surpris d'entendre ce magis-
trats leur annoncer qu'il allait faire exé-
cuter la loi contre les vagabonds, et les faire
empoigner. Ce qui s'effectua immédiate-
ment.

Nous avons raconté que MM. Despatures
père et fils, cultivateurs à Marq-en-Bor-
reuil, accompagnés d'Albert de Meyer,
avaient été fort maltraités le 25 février, vers
minuit, en regagnant leurs domiciles.
Ils étaient sur le pont du Risban quand
ils entendirent ces mots : « Si j'étais Ro-
bespierre, je ferais couper la tête à la moi-
tié des riches. »
Les trois amis passèrent leur chemin
sans dire mot, mais ils furent bientôt sa-
sillis par plusieurs individus dont l'un,
Alp. Hurst, âgé de 20 ans, le Robespierre
en herbe, prétendit avoir été insulté, puis
il tomba à coups de poings sur les trois
passants.
En attendant que le jeune Hurst devienne
un Robespierre et puisse couper les têtes
des riches, le tribunal l'a condamné ce
matin à quinze jours de prison.

Le concert annoncé à Lille pour samedi
nourra pas avoir lieu par suite d'une in-
disposition de M. Capoul.
L'administration du Grand-Théâtre aura
l'honneur de faire connaître, par un avis qui
sera inséré dans le journal, la date à laquelle
sera libre et congrégant.

Une bonne chance: Au dernier tirage des
obligations de la ville de Bruxelles, le gros
lot de 100,000 francs a été gagné par un
ouvrier de Lille, M. Fourment, domicilié
rue de Calais, 42, avec une obligation achetée
récemment au Comptoir de change du
Nord, rue Nationale, 6.

On annonce l'arrivée à Lille de M. Gué-
riot, auquel le Conseil municipal de Lille a
donné l'autorisation de reprendre la suc-
cession de M. Marck comme directeur du
Grand-Théâtre de Lille.

Nous recevons la note suivante :
« La société des agriculteurs du Nord,
préoccupée de la situation difficile de l'agri-
culture et des industries agricoles, a
décidé de tenir, mardi prochain, 25 mars,
à dix heures du matin, à l'Hotel de Flandre
et d'Angleterre, une réunion générale des
représentants de tous les comités et sociétés
du Nord. Des adhésions lui sont arrivées
de tous les points des sept départements
de la région.
La réunion sera donc très-importante et
les intérêts de l'agriculture du Nord y se-
ront traités avec autorité.

La gare de Lille a été, hier, vers cinq heu-
res du soir, le théâtre d'un horrible acci-
dent.
Deux ouvriers, employés à la réparation
du matériel, poussaient des wagons vides
qui le gênait dans leur travail, lorsqu'un
même moment, un train qu'on refoulait
arriva avec une telle vitesse, que l'un de
48 ans, le sieur Albin Desmette, âgé
de 48 ans, se fit enfoncer le tampon de la
dernière voiture et celui du wagon qu'il
poussait.
On le dégagea aussitôt de cette affreuse
position et il fut transporté dans le bureau
d'un chef de gare où il reçut les soins du doc-
teur G... et mourut peu de temps après.
Les graves lésions qu'il a reçues à la poi-
trine et à l'épine dorsale rendent son état
à peu près désespéré.
L'autre ouvrier n'a dû son salut qu'à la
présence d'esprit qu'il a eue de se laisser
tomber sur la voie en entendant l'arrivée
du train. Il a été retiré de cette position
perilleuse sans aucune blessure.
Le malheureux Desmette a été transporté
à son domicile, rue Delcroix, à Fives. On
craint qu'il ne passe pas la journée.

M. Varlet, corroyeur, place de l'Arse-
nal, à Lille, s'était aperçu qu'il était victime de
voies de numéraire peu importantes, mais qui
se renouvelaient tous les jours, depuis un
mois. Chaque matin un individu s'introdui-
sant dans son bureau, ouvrait le tiroir de la
caisse et s'emparait de quelques pièces de
monnaie.
Ne sachant sur qui porter ses soupçons il
imagina, pour découvrir le malfaiteur, de
placer derrière son bureau un pistolet chargé,
disposé de telle sorte qu'il devait partir
au moindre effort pour ouvrir la caisse.
Mais ce stratagème n'apporta aucun résul-
tat. Le voleur, s'étant aperçu du tour qu'on
voulait lui jouer, avait soin de rabattre le
chien de l'anne, avant de commencer ses
exploits.
Un matin, mais à peine recueilli à un piège
bien conçu, le malfaiteur se précipita et
laissa presque toujours prendre. Il mar-
quait les pièces qui se trouvaient dans sa
caisse.
Celle fois le tour réussit à merveille ;
on constata vendredi matin la dispari-
tion de deux pièces de 5 francs en argent,
le négociant se rendit chez le commissaire
de police, auquel il raconta l'affaire. Celui-
ci fit fouiller tous les employés et ouvriers
de la maison, et les deux pièces de cinq
francs furent trouvées en la possession d'un
matin balayer qui venait tous les jours
à l'heure de son travail.
Inutile d'ajouter que ce voleur, qui se
nomme Walbosq a été arrêté séance ten-
ante.
Il a fait, paraît-il, des aveux complets.

ÉPHEMÉRIDE ROUBAISNIENNE
22 Mars 1879. — Loi sur la garde natio-
nale, d'après laquelle le canton de Roubaix
forma une légion qui fut pour colonel M.
Bonami Deffenne ; elle fut composée du
bataillon communal de Roubaix et du ba-
taillon cantonal de Croix. M. en 1834,
avait été nommé chef de la légion de la
commune, et son bataillon fut com-
mandé par M. Bulteau-Mimereil auquel suc-
cédèrent M. Herthog en 1843, M. Jules
Grombé en 1846.

TH^e LEURIDAN.

ÉPHEMÉRIDES TOURQUENNOISES
24 Février 1879. — Inauguration de l'Hôpital
de Tourcoing, sous le nom d'Hôpital
Notre-Dame.
Ce fut l'évêque de Tournay qui procéda à
cette inauguration.
Il y avait, pour dix nouvelles religieuses
faisaient profession, et recevaient l'habit
des mains même de l'évêque.
G. B.

MAUBRUGE. — On vient d'arrêter à Cerfontaine
J. Hicourt, âgé de 38 ans, journalier, d'origine
belge, inculpé d'être l'auteur de l'incendie
qui, le 26 juin, a consumé la ferme de M. Galais
cultivateur.

CALAIS. — Le prince et la princesse héritiers
de Russie, ont débarqué ici hier matin,
se rendant en Allemagne.

— On vient de constater, à Carnières, un fait
général. La femme D... était depuis trois ans mère
de deux filles jumelles, sa belle-mère, la femme
S..., voyant la misère de sa belle-fille, prit à sa
charge une des petites filles.
Il y a un an, son mari étant malade, elle rendit
l'enfant à sa mère. Or, il y a quelques
jours, ayant appris par la rumeur publique
que cette pauvre enfant était maltraitée, elle
en informa l'autorité. La rumeur publique n'é-
tait que trop bien renseignée. La petite fille
était dans un état déplorable. Elle portait sur
le corps, à la figure, au cou, au front, des tra-
ces de plus graves violences, enfin, elle se
trouvait dans un état pitoyable. L'enquête se
poursuit.

— Un procès qui présente certainement les
plus grands intérêts pour les Sociétés se plaide
devant le tribunal d'Hazebrouck.
Il s'agit d'une demande en paiement de droits
d'auteurs et de compositeurs de musique, de
Paris, contre l'Opéra d'Hazebrouck, en raison
de ce que dans des soirées données au local
de ce cercle, on a exécuté des morceaux de
musique dont les droits d'auteur étaient ré-
servés.

DUNKERQUE. — Jeudi matin, vers six heures,
on a retiré du bassin de l'Arrière-port et trans-
porté à la Morgue, le cadavre du nommé Haldor
Johannessen Thuonnes, âgé de 40 ans, chauffeur
sur le vapeur norvégien Wigmoes, lequel a pro-
bablement dû tomber accidentellement dans
l'eau pendant la nuit, en voulant se rendre à
son bord, car le médecin, qui a constaté le
décès de ce malheureux, a déclaré qu'il n'avait
été l'objet d'aucune violence, et que la mort
était purement accidentelle.

Etat-Civil de Roubaix.
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 mars.
— Desiré Rous, rue Turbot, 126. — Anna Derudé,
rue St-Jean, 438. — Victoire Colle, au
Cul-de-Four, cour Goupil, 5. — Marie Bruwier
rue de Luxembourg, cour Deldolico, 6.

Convois Funèbres & Obits
UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré
au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-
Dame, à Roubaix, le lundi 24 mars 1879, à 10
heures, pour le repos de l'âme de Monsieur
Denise-Narcisse-Jean-Baptiste-Joseph
DUBOIS, décédé le 15 mars 1879, dans sa 80e
année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas
reçu de lettre de faire part, sont priées de con-
siderer le présent avis comme un tenant lieu.
Les amis et connaissances de la famille
DUBOIS, qui, par oubli, n'auraient pas
reçu de lettre de faire part, sont priés de
considérer le présent avis comme un tenant lieu.
UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré
à l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix,
le mardi 25 mars 1879, à 9 heures, pour le
repos de l'âme de Monsieur Henri-François
DUBOIS, époux de Madame Joséphine DUPUIS,
décédé le 21 février 1879, dans sa 50e année.
Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas
reçu de lettre de faire part, sont priées de
considérer le présent avis, comme un tenant
lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera
célébré à l'église paroissiale de Saint-Martin,
à Roubaix, le mardi 25 mars 1879, à 9 heures,
pour le repos de l'âme de Madame Rosalie-
Anne GHELEN, épouse de Monsieur Louis TIBER-
GHELEN, décédée le 21 février 1879, dans sa
72e année et 6 mois. — Les personnes, qui,
par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de
faire part, sont priées de considérer le présent
avis, comme un tenant lieu.

FAITS DIVERS
— L'ASSASSINAT DE LA RUE FONTAINE.
L'information relative à l'assassinat de la
veuve Joubert se continue avec une grande
activité. Nous avons dit hier que M. le juge
d'instruction Delabaye avait interrogé les
amis de Victor, le plus jeune fils de la vic-
time.
M. Basset-Villouin qui assistait à cet in-
terrogatoire pour voir si parmi tous ces jeunes
gens il reconnaissait celui qui, le dimanche
soir, le 17, a donné pas de l'argent à Victor,
journal sans vouloir accepter l'argent, a
signifié sans hésitation un nommé X... Cette
accusation était d'autant plus grave que le
jeune homme ainsi désigné portait à la
figure des traces d'égrotures. Il a déclaré
avoir passé la soirée du dimanche au Bal du
Moulin de la Galette, avec tous les jeunes
gens comme lui appelés par l'instruction.
Quant aux égratignures, elles provenaient,
a-t-il dit, des suites d'une rixe qu'il avait
eue dans la soirée au bal. Tous ces faits
ont été affirmés par les jeunes gens présent-
ent et il n'y a donc pas de l'argent à Victor,
Victor ne donne aucun concours utile à
l'instruction ; il se renferme dans un musi-
cien complet. M. le juge d'instruction est
obligé de lui arracher les paroles. Encore
deux déclarations importantes à signaler
aujourd'hui. M. G... de Roubaix, nous rap-
porte le soir du crime, à neuf heures dix
minutes, chez Mme Joubert, et lui remettait
un livre qui est toujours sur le comptoir.
Il connaissait la victime depuis fort long-
temps et lorsqu'il entra, le chien de
Mme Joubert était habitué à venir provo-
quer ses caresses. M. G... se retirant dix
minutes après, il fut surpris de voir le
chien qui habituellement assez hargneux,
se laisser caresser par un individu jeune,
assez grand, vêtu d'un pardessus long et
coiffé d'un chapeau rond. Or, le jeune
homme entré chez Mme Joubert en même
temps que M. Basset-Villouin, nous a déclaré
qu'il avait vu M. G... employé pendant
quelques mois chez M. M... charcutier voi-
sin dans le quartier et, plutôt par habitude que
par curiosité, il s'était arrêté devant la bou-
tique de Mme Joubert pour regarder les
images des journaux illustrés placés en
montre.
Il était neuf heures et demie environ ; il
vit, par une légère ouverture existant
entre deux journaux, un individu ayant la
monnaie, blonde, portant un chapeau
moulu et un petit veston, placé debout dans
le comptoir. De la main gauche il tenait
canne, de la droite, il fouillait dans le tiroir
grand ouvert.
Ce jeune homme a cru d'abord que c'était
un des fils de Mme Joubert, et quand M.
Juge d'instruction lui a demandé s'il croyait
pouvoir reconnaître l'individu qu'il avait vu
dans le comptoir, il n'a pu hésiter à déclai-
rer qu'il était certain de pouvoir le recon-
naître entre mille. Les coups portés à
la victime l'ont été, avons-nous dit, avec un
marteau ; il est à peu près certain que c'est un
marteau de tapissier. Un fragment du
marteau qui a servi à commettre le crime a
été retrouvé dans la rue de la Croix-Blanche,
croyons-nous, est retrouvé dans l'arrière
boutique.

— On annonce à la dernière heure
l'arrestation, dans un cabaret de la rue Ha-
viguan, d'un individu âgé d'environ vingt-
cinq ans du nom de Julien, repris de jus-
tice dont le signalement répond à peu près
celui du jeune homme que divers témoins
ont dit avoir vu dans la boutique de la
veuve Joubert. C'est sur la dénonciation de
sa mère que Julien, en rupture de ban, a
été arrêté, Mauvais sujet, parseux, Juli-
en ne travaillait pas. Interrogé sur l'emploi
de son temps pendant la soirée du crime, il
a pu se rappeler à 21 dit qu'il a fait,
Julien se confronta tantôt dans le cabinet
du juge avec les témoins. Est-il l'auteur
de l'assassinat ? C'est ce qu'on ne saurait dire
encore. Somme toute, coupable dans cette
affaire ou innocent, c'est une bonne cap-
ture, car il est représenté comme un mal-
faiteur dangereux.

— L'archevêque de Paris est allé, mer-
credi, dîner chez les Petites Sœurs des
pauvres, rue Notre-Dame-des-Champs. Les
bonnes religieuses donnent dans cette maison,
asile à trois cents vieillards malheureux,
hommes et femmes, et subvention à tous
leurs besoins avec des secours de charité
publique. Le lingon dont ils font usage, les
lits dans lesquels ils couchent, la nourri-
ture qui leur est servie, tout provient d'au-
moines. Chaque matin, un grand tonneau
de café leur est distribué ; ce café est obtenu
en échange des vieux vêtements recueillis dans
les cuisines des restaurateurs. La soupe, au
dit, est faite avec les épilures des légumes
des lycées et des grands magasins de
nouveautés. On la trempe avec des croûtes
de pain restées sur la table des croûtes.
La viande est recueillie un peu partout ; on
en achète aussi avec le produit des quêtes
à domicile. Les vêtements sont obtenus de
la même façon. Tous les ans, à pareille épo-
que, l'archevêque de Paris visite l'une des
quatre maisons hospitalières que les Petites
Sœurs des pauvres possèdent à Paris, et
dîne avec leurs pensionnaires.

— Le Monde annonce qu'en raison de la
peste qui vient de désoler l'Égypte, le pèleri-
nage annuel à Jérusalem et aux Lieux Saints
ne pourra avoir lieu cette année. La
caravane des pèlerins devait, comme on
sait, partir vers cette époque pour assister
aux cérémonies de la semaine Sainte et aux
fêtes de Pâques.
— Hier premier jour de l'an persan, le
corps diplomatique, les membres de l'ordre
impérial du Soleil et du Lion, la colonie
persane, se sont rendus à la légation de
Perse à Paris pour souhaiter la bonne année
au ministre de Perse. Des plateaux chargés
de bonbons ronds et de sirops à la mode
persane circulaient ; des bouquets de fleurs
étaient offerts à chacun par le ministre,
aidé de son premier secrétaire.

— UNE ASCENSION EN SUISSE. — M. Hans-
er, membre de la section Oberland du
Club alpin suisse vient de faire, le 13 mars,
l'ascension de la Wengernalp et du Maenn-
lichen (2343 mètres). M. Hanser, parti d'In-
terlaken à 3 heures du matin, accompagné
de deux guides, est arrivé à 11 h. sur le
Maennlichen. L'ascension avait été pénible
à cause de la neige et de la glace. M. Hanser
a fait la vue d'un splendide et desolant
paysage. Après avoir passé une heure au som-
met de Maennlichen la petite caravane se
mit en route pour Grindelwald, où elle
arriva à 2 h. de l'après-midi. Le soir, M.
Hanser était de retour à Interlaken.

— JEDI à deux heures, à Lyon, les radicaux
procéderont à l'enterrement civil du ci-
toyen Carle, conseiller général, président de
la commission départementale. Tous
les notabilités républicaines, préfet en tête
ne s'étaient pas contentées de suivre le con-
voi ; elles avaient cru nécessaire d'y faire
assister les élèves de l'école laïque de Vai-
ge.

— Est-ce que l'assistance aux enterrements
civils est un complément de l'éducation
donnée dans les écoles laïques ? Les laïques
encore en vigueur imposent cependant
dans nos écoles communales l'enseignement
religieux. Mais les radicaux se soucient
peu des idées de leurs parents.

— Par contre, le Messager de l'Allier nous
apprend qu'un instituteur de Moulins a
refusé de conduire ses enfants à la proces-
sion ordonnée par Mgr l'évêque pour gendre
le Jubilé ; mais, dimanche dernier, pendant
ses heures libres, on a planté, nous dit toujours
le même journal, un arbre de la liberté
dans une commune des environs de Veu-
dre, et l'instituteur de l'endroit aurait as-
sisté à la cérémonie qui fut suivie le soir
de copieuses libations. Un certain nombre
d'élèves prirent à la fête une part si active
que, dans la nuit, ils durent être transpor-
tés à l'hopital sur les épaules de leurs parents.

— Les dommages causés par les souris à
l'agriculture dans le canton de Zurich sont
considérables : On cite des communes où
le chiffre de ces rongeurs s'est élevé pendant
l'année dernière, s'est élevé à 25,000 et jus-
qu'à 30,000. Un rapport agricole fait remarquer
à ce sujet qu'on a beaucoup trop sacrifié
aux oiseaux d'agrement, au lieu de s'occu-
per des oiseaux de proie, tel que le busard,
chouette, etc., qui font leur principale nour-
riture des souris. Le même rapport recom-
mande aux agriculteurs la protection des
chats, des renards et des herissons.

— La Compagnie de Paris-Lyon Méditer-
ranée vient de prendre une mesure excel-
lente qui sera sans doute imitée par d'au-
tres Compagnies, mais qui serait meilleu-
re encore, si le minimum de salaire à par-
courir, était abaissé à 100 kilomètres. A
l'heure actuelle, on ne peut pas aller d'un
point à un autre sans payer plus de 100
kilomètres sans avoir fait le trajet de
100 kilomètres au moins, de s'arrêter dans
n'importe quelle ville intermédiaire pour
vu que ce voyageur n'arrive pas à destination
plus de vingt quatre heures après le
train qu'il a abandonné, en cours de route,
pour profiter de l'arrêt.

Il vient de se passer à Lyon un fait
qui montre une fois de plus comment l'ad-
ministration radicale entend se conformer
« au vœu des populations ».
Une école dirigée par trois Frères de la
Doctrina chrétienne existait à Lyon, rue
Jaquard, 17, à la Croix-Rouge.
On avait, malgré une pétition signée par tous les
pères de familles intéressés, le préfet venant
de mettre hors de l'école les trois Frères de
la Doctrina chrétienne et de les remplacer
par des laïques.

La protestation des parents avait été en-
voyée au ministre. On sait comment il y a
répondu. Le préfet prétend que le conseil
municipal s'est conformé « au vœu des
pères de famille » et a tenu un agri ra-
tionnellement contre leur vœu unanime et
énergiquement exprimé.

Les maîtres nouveaux sont donc installés
au n° 17 de la rue Jacquard ; mais l'école
est vide ; les élèves ne sont pas revus. Les
élèves de la Croix-Rouge ont commis
l'imprudence de voter pour des radicaux
sous prétexte d'amour pour la liberté. Ils
apprennent aujourd'hui, à leurs dépens,
comment la tyrannie radicale entend la li-
berté, puisqu'elle veut même celle de
choisir une école pour leurs enfants.
Ce ne sera pas leur seule déception.

NOUVELLES DU MATIN
Paris, 7 h. soir.
L'Union annonce qu'elle est prête à rece-
voir et qu'elle fera parvenir aux mem-
bres de la droite des deux Chambres des
pétitions contre le projet de M. Jules Ferry
ministre de l'instruction publique.
Un journal insiste sur la nécessité de
donner une direction à cette protestation
et de préparer activement tous les moyens
d'action.

NOUVELLES DU SOIR
Voici le sommaire du Journal officiel
d'aujourd'hui.
Décret portant promotions à divers emplois
d'officier supérieur dans l'armée de la cavalerie,
en Cochinchine ; — le directeur de la Banque de
la Martinique.
Décret nommant un professeur honoraire de
faculté ; — un inspecteur général de l'instruction
publique.
Nominations de percepteurs.
L'Alsace-Lorraine et Berlin. 21 mars.
Reichstag. — La motion de M. Schneegans
et consorts, tendant à l'établissement
d'un gouvernement autonome en Alsace-
Lorraine, est discutée.
M. Schneegans motive sa proposition. Il
dit que les difficultés qui s'opposent pré-
sente à l'exécution de ce projet
n'existent plus aujourd'hui. Reichstag
pour le « pays d'Empire » (Reichsland),
chancelier à promettre, à différentes reprises,
un gouvernement autonome pour ce pays.
L'orateur expose les conditions actuelles
de l'Alsace-Lorraine au point de vue admi-
nistratif.
Il se plaint que, le gouvernement central
du pays d'Empire siègeant à Berlin, il en
résulte des complications pour un grand
nombre d'affaires et de l'incertitude dans
toutes les branches administratives. Les
Alsaciens-Lorrains sont encore traités, comme
des Allemands de seconde main. Il ne
peut être remédié à ces inconvénients que
par le pays d'Empire est doté d'une admi-
nistration autonome et d'une législation
uniforme. Ce n'est que par ce moyen qu'on
amènera les Alsaciens-Lorrains dans les
bras de l'Allemagne.
M. Kable (protestationniste) lit, en son